

THIERS-SUR-THÈVE

La commune de THIERS-SUR-THÈVE située à l'écart des grands axes de communication du territoire (bien que traversée par l'autoroute A1) a connu un développement linéaire le long de la RD 607.

Par conséquent, il conviendrait de :

- rechercher un développement cohérent lié au centre ancien, à l'intérieur du tissu bâti ;
- revaloriser la traversée du village, en imposant notamment un traitement qualitatif des clôtures.

D'autre part, l'aménagement des terrains de la scierie, en cessation d'activités, devra s'intégrer parfaitement au contexte urbain et naturel auquel il est soumis, eu égard à leur situation entre le village ancien et la vallée de la Thève, et participer à la mise en valeur du château, dont une requalification des abords serait souhaitable.

Enfin, l'éventuelle extension de la zone d'activités, au lieu-dit "Au Chemin de Plailly" devra être l'occasion d'une requalification paysagère de l'existant.

Localisation des "méristèmes" :

Le village de Thiers-sur-Thève est entièrement cerné par le site classé des forêts d'Ermenonville et de Pontarmé. Il est, d'autre part, soumis aux contraintes liées au passage de l'autoroute A1. Le seul site d'extension potentiel est susceptible de permettre un développement restreint de la zone d'activités, hors du tissu bâti.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 50

NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS ENVISAGÉES HORS DU TISSU EXISTANT = EXTENSION LIMITÉE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU "CHEMIN DE PLAILLY"

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 29 "La butte aux Gens d'Armes"

N° 31 "Lisière sud de la forêt de Pontarmé"

N° 35 "Le Plat d'eau de Thiers-sur-Thève"

*Unité paysagère N° 6 "Vallée de la Thève amont"
(unité paysagère d'intervention prioritaire)*